

BULLETIN D'ADHÉSION 2020/2021

Partagez la culture, faites un don !



Engagez-vous à nos côtés en faveur de la création artistique, de l'accessibilité pour tous les publics, et d'une programmation favorisant le dialogue interculturel et intergénérationnel.

Artemis Chrysovitsanou, Déléguée au mécénat Châteauvallon-Liberté (en remplacement de Joëlle Perrault)
artemis.chrysovitsanou@chateauvallon-liberte.fr / 04 98 07 01 03

JE SOUHAITE ADHÉRER AU CERCLE DES MÉCÈNES CHÂTEAUVALLON-LIBERTÉ ET AINSI DEVENIR :

Membre actif

- Individuel solo : 250€ (coût réel : 85€*)
- Individuel duo : 400€ (coût réel : 136€*)
- Entreprise TPE/PME : 1200€ (coût réel : 480€*)

Membre bienfaiteur

- Individuel solo : 550€ (coût réel : 187€*)
- Individuel duo : 800€ (coût réel : 272€*)
- Entreprise TPE/PME : 3 000€ (coût réel : 1200€*)

Bénéficiez de nombreuses contreparties liées à la découverte du processus créatif.
Pour en savoir plus, consultez le tableau des contreparties au verso.

COORDONNÉES

Entreprise :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Si duo : Nom, Prénom :

Remerciements

- Garder l'anonymat
- Figurer parmi les donateurs
- Dédier ce don à

Montant TOTAL du don : €

Modalités du don

En choisissant d'intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté, vous soutenez deux structures. L'adhésion se faisant exclusivement par chèque, le montant de votre don est à diviser en deux chèques équivalents :

- Un premier à l'ordre du Liberté
- Un second à l'ordre de Châteauvallon

Les deux chèques devront ensuite être transmis par courrier avec ce bulletin à l'attention d'Artemis Chrysovitsanou, Théâtre Liberté, Grand Hôtel, place de la Liberté, 83 000 Toulon.

Deux reçus fiscaux vous seront transmis à l'adresse indiquée.

Exemple : vous souhaitez devenir mécènes individuels duo et ainsi faire un don de 400 euros, vous réalisez donc un chèque de 200 euros à l'ordre du Théâtre Liberté et un autre de 200 euros à l'ordre du CNCDC Châteauvallon que vous transmettez par courrier avec ce bulletin à l'adresse ci-dessus.

Date et signature :

* **Fiscalité et Mécénat** : Pour chaque don les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de son montant (dans la limite de 20% du revenu imposable) et, pour les entreprises, d'une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 60 % des sommes versées ou du montant estimé du don, jusqu'à 10 000 euros, dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires.

En choisissant d'intégrer le Cercle des Mécènes, vous soutenez deux structures et recevez un reçu fiscal au titre de votre don à Châteauvallon et un reçu fiscal pour votre don au Liberté.